

## **61 préconisations pour renforcer la place des animaux en ville et promouvoir leur bien-être**

**Penelope Komitès, adjointe à la Maire de Paris, a mené depuis 18 mois un important travail de concertation avec les élu.e.es, les associations, les circassiens et les Parisiens, pour faire de Paris une Ville accordant toute leur place aux animaux. À la suite de ces échanges, la Ville présentera 61 préconisations de la mission « Animaux en ville » au prochain Conseil de Paris.**

Paris compte aujourd'hui plus de 1300 espèces animales sauvages parmi lesquelles plus de 150 espèces animales protégées au niveau régional ou national, environ 200 000 chats et 100 000 chiens, mais aussi des nouveaux animaux de compagnie comme des lapins, partagent la vie des Parisiennes et des Parisiens.

Depuis février 2017, la mission « Animaux en ville », présidée par Pénélope Komitès, adjointe à la Maire de Paris, a travaillé afin de faire de Paris une ville accordant toute leur place aux animaux. Cette mission a permis de recueillir les propositions des élu.e.s du Conseil de Paris, des Parisien.ne.s, des acteurs du territoire, des associations, et de l'Etat, qui porte de nombreuses compétences en la matière.

Au total, plus de 200 participants ont ainsi pris part aux travaux de la mission, au cours de 16 réunions de travail et 3 visites de terrain. Aux termes de ces travaux, la mission propose une stratégie déclinée en 61 préconisations, autour de 4 axes : Mieux informer et mieux communiquer sur la place des animaux en ville (21 préconisations) ; Promouvoir le respect et le bien-être des animaux (9 préconisations) ; Renforcer la place de l'animal domestique en ville (19 préconisations) ; Changer de regard sur la faune sauvage en ville (12 préconisations).

Les 61 préconisations seront proposées au prochain Conseil de Paris de novembre, il s'agit notamment de créer au sein des services de la ville une mission "animal en ville", de sensibiliser les enfants sur la place des animaux en ville (visites de refuges, sessions de lecture, films pédagogiques, etc) et de prévoir, dans les marchés publics et les autorisations d'activités de la ville, une clause de respect du bien-être des animaux participant à des activités.

En outre, la mission « Animaux en ville » propose de soutenir les associations proposant des soins vétérinaires gratuits aux animaux de personnes défavorisées, d'aménager des espaces canins sur l'ensemble du territoire parisien (dans des espaces publics ou des jardins) et

d'autoriser l'accès aux chiens tenus en laisse non classés dangereux dans les allées des parcs et jardins sans aire de jeux pour enfants et dans certains parcs signalés comme tels.

Enfin, il s'agit également de prendre part à la lutte contre la maltraitance et l'abandon d'animaux et de favoriser l'adoption responsable des animaux présents dans les refuges, etc.

La Ville de Paris a également engagé un travail avec les circassiens sur la question des spectacles avec animaux sauvages. Le rapport propose de poursuivre ce travail afin d'engager l'accompagnement social et économique nécessaire pour une transition vers des spectacles sans animaux sauvages dans un délai raisonnable à déterminer avec ces derniers.

**Contact presse** : Perrine Boiton / [presse@paris.fr](mailto:presse@paris.fr) / 01.42.76.49.61